

CLICHY   
BATIGNOLLES

COMPTE - RENDU  
SÉANCE 2  
PORTE DE CLICHY

**PRESENTS :**

Gildas AULNETTE, Jean-Luc BERGIER, Claude BIRBARIM, Stéphanie BOQUAIRE, Michèle BORGE, Francis BOYER, Philippe BRIMEUR, Claude CATHELIN, Barberine DORNANO, Jean-Louis DIECI, René DUMAS, Joëlle FANTOU, Bertrand FETIVEAU, Raphael GACHE, Paul GAULLIER, Diego GUTTIERREZ, Sylvie JAN, Natacha LAFOND, Antonella LAI, Claude LANTIGNY, Arnaud LEBONNOIS, Christian MOULIN, Paul André REBOLLO MAYO, Guy David SCHNEIDER, Dana SUMLEA, Claus VOGT

**Ont contribué à cet atelier :**

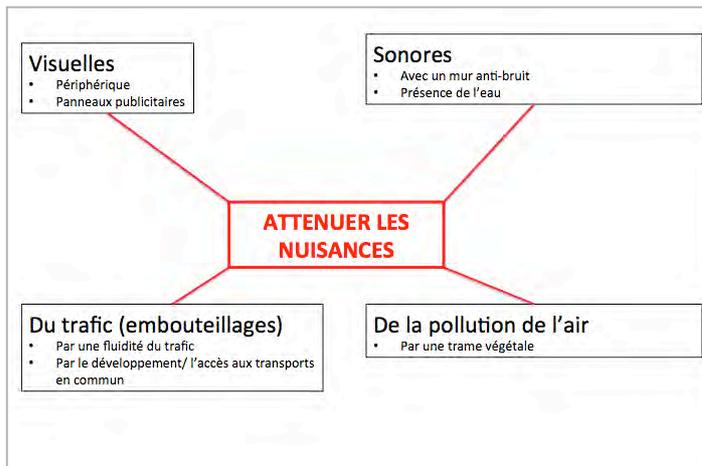
Atelier Grether : François GRETHER, Kerim SALOM / Agence PIANO : Bernard PLATTNER / Paris Batignolles Aménagement : Mathieu PELTRE, Corinne MARTIN, Camille KERVRAN / Ville de Clichy : Julien THOMAS, Francis BOYER, François GALINDO / Garant : François CUSIN / Ville de Paris : Véronique GRIMONPONT (Direction de l'Urbanisme), Gérard LACROUTS (Direction de la Voirie et des déplacements) / Atelier Villes et Paysages : Virginie REVOL BILLET / DAC : Gaëlle BARBE, Claire CHAUSSADE.

---

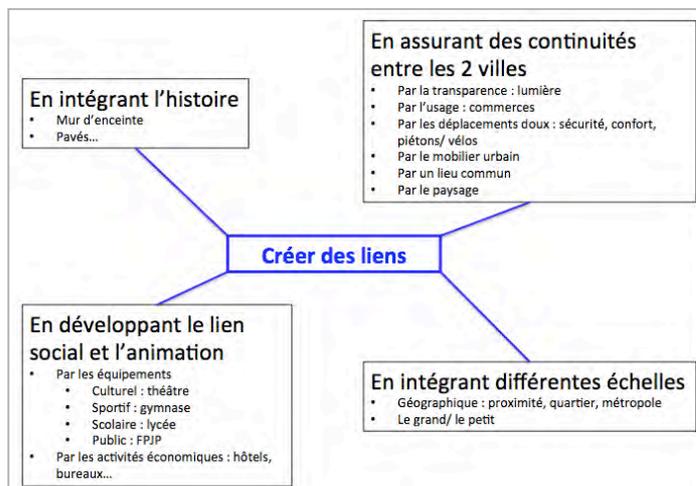
Accueil à partir de 18h30 au Pavillon de l'Arsenal.

## I. Retour sur le compte-rendu : le diagnostic du site et les critères de réussite du projet- Les premiers enseignements.

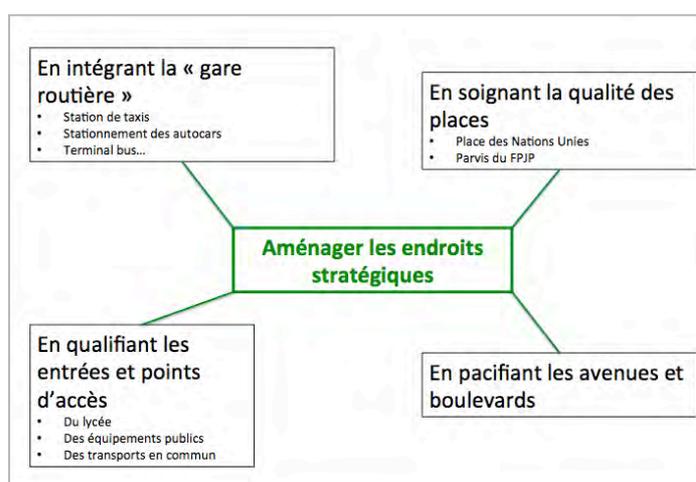
Trois priorités ont émergées du diagnostic et des propositions réalisés samedi 12 mai par le groupe : atténuer les nuisances, créer des liens et aménager des endroits stratégiques. Le compte-rendu complet de la séance 1 est accessible sur le site Internet.



☞ Un participants insiste sur son souhait d'atteindre un objectif de « zéro bruit » à proximité du périphérique. La mise sous cloche de cet équipement est évoquée.



☞ Un participant demande que la façade du théâtre de l'Odéon soit entièrement ravalée.



☞ Un participant souligne l'importance de la diagonale allant de la rue Cardinet à la Ville de Clichy, en passant par le parvis du Futur Palais de Justice de Paris : les parcours piétons doivent y être facilités, notamment pour traverser le boulevard Berthier.

## II. Echanges avec François Grether autour de la maquette du projet

Suite à la présentation de François Grether pour situer le projet d'aménagement de l'Avenue de la Porte de Clichy dans le projet global Clichy-Batignolles, les participants ont demandé quelques précisions :

Quelles sont les relations qui existent entre le projet Clichy Batignolles et le quartier des Epinettes ?

*Réponse de F. GRETHER : Le projet va permettre de surmonter les coupures créées par les voies de chemin de fer. Le parc Martin Luther King est également considéré comme un lieu de convergence. Toutes les rues du quartier sont prolongées par les allées du parc.*

Un aménagement particulier est-il prévu Place des Nations-Unies, côté Clichy-la-Garenne ?

*Réponse de F. GRETHER : un réaménagement de la Place des Nations-Unies n'est pas prévue à ce jour. Cependant, la sous-face du périphérique sera, elle, réaménagée en cohérence avec la Place des Nations-Unies.*

## III. Le Futur Palais de Justice de Paris et son parvis- Echanges avec Bernard Plattner de l'agence Piano

L'agence PIANO a notamment réalisé le centre Pompidou. Aujourd'hui avec le Futur Palais de Justice de Paris, il s'agit d'un second grand bâtiment qui est attribué à l'agence. Le concours a été remporté en partenariat Privé/ Public avec Bouygues Immobilier. Un permis de construire a été déposé, qui est aujourd'hui en instruction.

Le Futur Palais de Justice de Paris est un projet ambitieux : plus de 3 500 personnes, qui travaillent aujourd'hui dans le Palais de Justice de la Cité, seront déplacées. Les professionnels de la justice sont unanimes pour nous parler du passé, de la symbolique, de l'histoire... de l'actuel Palais de Justice.

Le personnel a ainsi l'impression avec ce projet de partir travailler en banlieue, de quitter un lieu situé au centre de Paris. Cependant avec le projet que nous proposons, la frontière entre Paris et sa banlieue n'existera plus. Le projet, par son rayonnement et son développement, va transformer et permettre de franchir ces frontières. C'est pourquoi, il s'agit certainement du meilleur endroit pour implanter le FPJP.

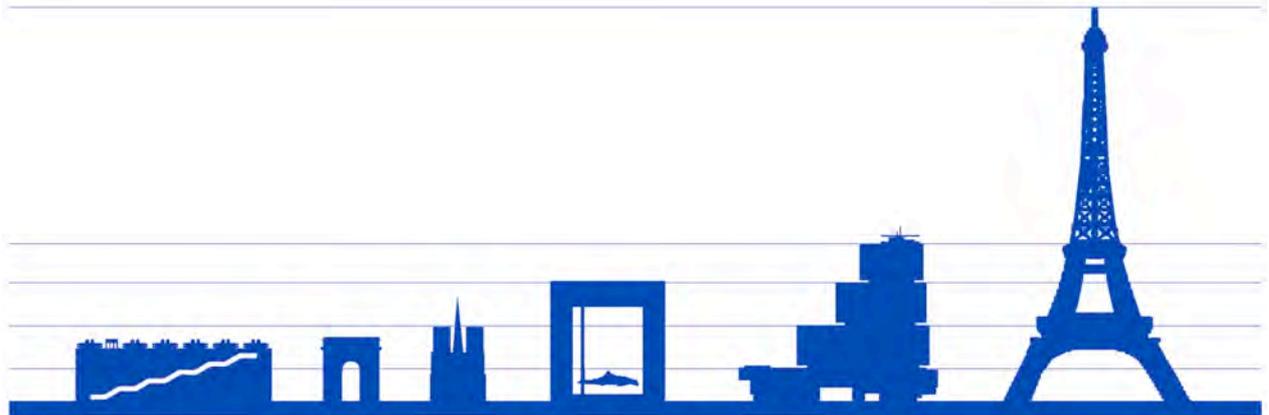


Sur la maquette ci-contre, la diagonale qui permet de relier le parc des Batignolles à la Porte de Clichy apparaît. Cette diagonale a fortement inspiré le projet du futur Palais de Justice de Paris. Nous l'avons exactement reprise et nous l'avons érigée en bâtiment.

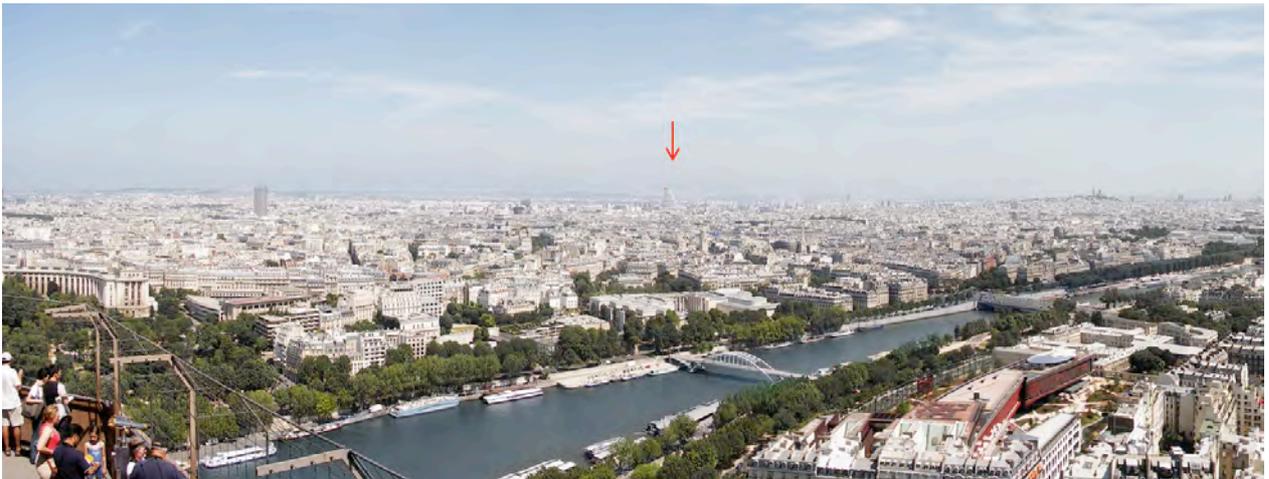
Nous souhaitons donner une vue libre, à partir du parc Martin Luther King vers l'Ouest.

Le thème du végétal est très important dans notre projet. Aujourd'hui, parler d'un Immeuble de Grande Hauteur (IGH), responsable au niveau du développement durable, n'est pas chose simple. Il s'agit forcément d'un bâtiment qui consomme de l'énergie car il s'agit d'un bâtiment sophistiqué de grande hauteur.

A l'échelle de Paris, la hauteur du bâtiment n'est pas exceptionnelle.



*Skyline parisien : Centre pompidou, Arc de Triomphe, Notre-Dame, Grande Arche, FPJP, Tour Eiffel*



*Vue depuis la Tour Eiffel*



Du côté du parc, une vue élancée et mince a été recherchée afin de dégager le ciel en direction de l'Ouest.

Du côté de Clichy, le végétal a toute sa place. Il permet de recouper les trois éléments de l'immeuble.





Vue depuis le parvis, avec sur la gauche de l'image, un immeuble qui serait la Maison des Avocats.

Pour ce qui est du parvis, il ne fait pas partie du projet du Futur Palais de Justice de Paris, dans le sens du mandat d'architecte. Un concours sera lancé pour sa conception par l'aménageur. Ce parvis a toutefois toute son importance dans la conception d'un bâtiment qui ne doit pas être fermé. Nous souhaitons

réaliser la salle des pas perdus, qui est l'élément central d'un Palais de Justice, comme une continuité du parvis. Nous voulons créer une notion d'urbanité intérieure/extérieure entre le parvis et le bâtiment de justice qui devient un symbole de transparence.



Pour assurer cette continuité intérieure/ extérieure, nous retrouvons par exemple un sol semblable qui permet aux visiteurs de savoir où ils se rendent. En effet, jusqu'à 8 000 visiteurs par jour viendront dans le Palais de Justice sans être familier des lieux. Il nous semblait donc important qu'ils voient l'endroit dans lequel ils seront accueillis dès l'extérieur.



Une vue de la Salle des pas perdus : elle est éclairée par la lumière naturelle de la toiture et par la façade vitrée donnant sur le parvis.



Vue sur l'entrée Nord du Palais de Justice qui concentrera toutes les entrées de véhicules de police, de sécurité... Très peu de stationnement est prévu : environ 80 places véhicules personnels et une centaine pour les accès logistiques et véhicules de police.



Depuis la rue du Bastion, nous apercevons la terrasse extérieure très végétale. Cette terrasse n'est pas publique mais reste accessible au personnel du Palais de Justice. Dans la phase de concours, nous avons proposé un franchissement du boulevard Pereire depuis le parc avec une passerelle directe pour amener le public sur cette terrasse qui se situe à une hauteur de 28 mètres. Cette solution n'a pas été retenue pour des questions de sécurité car le public ne

peut pas y accéder de manière non contrôlée.

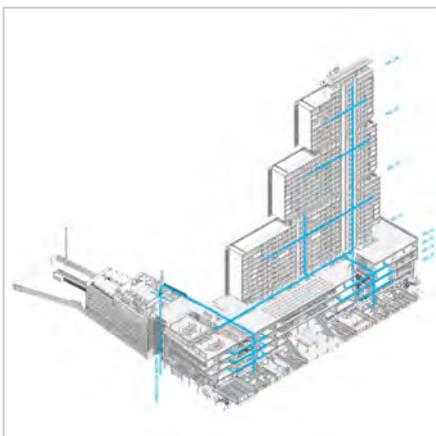
En matière d'architecture, il s'agit d'un bâtiment moderne en verre. Il est extrêmement lumineux et transparent. Le verre permet de donner de la lumière et de se protéger de l'impact solaire. Les terrasses sont destinées aux promenades, aux pauses pour les magistrats. L'ascenseur extérieur panoramique créé une coupure verticale. D'autres ascenseurs sont présents à l'intérieur. Des panneaux photovoltaïques seront présents entre autre sur la toiture du bâtiment.



L'autre élément structurant du bâtiment repose sur la superposition des trois forêts. Au total, 8 000 m<sup>2</sup> de surface boisée sera réalisée avec environ 400 arbres résistants et rustiques, tels que des pins.

Il ne s'agira pas d'un parvis boisé mais minéral. Il donnera de la perspective au bâtiment. Au carrefour de la rue Suarez et de l'avenue de la Porte de Clichy, une sortie de la ligne 14 du métro est prévue, en liaison directe avec le Palais de Justice. Cette place servira également pour les interventions de secours, notamment pour les pompiers.

Les magistrats se trouveront essentiellement dans les parties de grande hauteur et 90 salles d'audience seront présentes dans le socle du projet, en partie basse de l'immeuble.



Il s'agira d'une petite ville avec des artères de circulation représentées ci-contre.



La coupe longitudinale montre que le bâtiment est traversé par 3 grands atriums : un atrium central qui fait descendre la lumière de la toiture et deux atrium plus petits qui font irriguer la lumière.

La façade vitrée est une façade à double peau : les deux façades sont espacées de 30 à 40 cm de verre avec un vide entre les deux.



cm de verre avec un vide entre les deux.

Au niveau architectural, la façade du bâtiment est composée de grands éléments vitrés, derrière lesquels se trouve la façade intérieure dont l'ouverture est plus petite.



L'éclairage nocturne sera tamisé mais suffisamment présent pour marquer cet édifice fondamental situé entre la Porte Maillot et la butte de Montmartre.



Le bâtiment est pourvu de lieux de convivialité tel que le restaurant du personnel situé sur la terrasse à 28 mètres de hauteur.

## ECHANGES :

Un participant souligne que le Futur Palais de Justice de Paris sera le premier édifice qui sera visible depuis le périphérique avant d'entrer à Paris. Pourquoi est-il là et aura-t-il un impact sur l'urbanité de ce lieu ?

*Réponse de B. PLATTNER : Sur l'emplacement du bâtiment, l'Etat et la Ville, après des années d'études et de réflexion, se sont mis d'accord pour l'installer ici. En tant qu'architectes, avec le temps et le travail, nous nous sommes convaincus que ce type d'équipement au milieu de la métropole parisienne permettra de « faire des ponts » entre Paris et les communes limitrophes. Il aura un impact fort dans la transformation économique, culturelle et sociale du secteur. La question est de savoir si les touristes et les gens vont venir sur le parvis du Futur Palais de Justice, comme ils viennent par exemple sur celui du Centre Georges Pompidou : on ne peut le dire aujourd'hui. Dans le concours, nous avons proposé d'installer sur cette place une sculpture d'ambition culturelle mondiale, de sorte que les gens viendraient spécifiquement ici pour la voir. Une fois l'emplacement et la taille décidés, notre travail est de proposer un équipement le plus qualitatif possible.*

Un membre du groupe souhaite savoir où se situe la rue du Bastion et si son nom est définitif.

*Réponse de B. PLATTNER : La rue du Bastion n'existe pas encore actuellement. Elle est le prolongement de la rue Suarez qui se poursuivra le long de l'enceinte de Thiers. Il s'agit d'un nom provisoire.*

Un participant souhaite savoir si les panneaux photovoltaïques du Palais de Justice ont un rapport avec les panneaux qui seront présents dans le parc Martin Luther King.

*Réponse de B. PLATTNER : Le programme prévoit de créer des panneaux photovoltaïques pour 175 mega watt / an de production électrique (ce qui correspond à environ 2000 m<sup>2</sup> de panneaux). Il n'y a pas, à ma connaissance, de relation technique avec les autres panneaux du secteur.*

*Par ailleurs, le bâtiment sera alimenté par la CPCU et nous réfléchissons à trouver une alimentation pour le froid puisque le bâtiment doit être climatisé (notamment les salles d'audience). Nous utilisons également des sondes pour créer le froid nécessaire pour la ventilation de la salle des pas perdus (environ 100 sondes à 150 mètres de profondeur sous le bâtiment pour utiliser la géothermie). Il y a également la « double peau » du bâtiment et la végétation. On utilise ainsi l'arsenal des moyens techniques disponibles aujourd'hui pour faire un bâtiment le plus sobre en matière de consommation d'énergie.*

Un participant souligne que Jean-Pierre Weiss souhaitait que ce bâtiment symbolise la justice. Il se demande si, avec ses trois marches, l'édifice sera surnommé « l'échafaud ». Il s'interroge également sur sa durée de vie.

*Réponse de B. PLATTNER : Le contrat de l'entreprise en exploitation et en maintenance du bâtiment est de 27 ans. Après cette période, le bâtiment revient à l'Etat, en état pratiquement neuf, c'est-à-dire que tous les équipements techniques (groupes électrogènes, climatisation, etc) seront renouvelés pendant cette période. Concernant la symbolique, il est vrai que le préambule du concours parle de la symbolique de la justice dans l'architecture... le risque est de tomber dans le formalisme : comment intégrer cette symbolique et ses valeurs - sur lesquelles il*

*faudrait déjà être d'accord (glaive ? balance ? chêne ? etc) ! Nous ne savons pas faire ça. Nous avons proposé un bâtiment qui est comme une petite ville qui abrite environ 8000 personnes par jour, qui fonctionne bien, qui répond à des ambitions et des intégrations urbaines, géographiques, sociales.*

*Ceci étant, sur la symbolique, la transparence est un des mots clés que nous avons traduit dans la salle des pas perdus notamment. Concernant l'intérieur du bâtiment, il y a des règles précises sur la forme des salles d'audience : le jury doit être surélevé sur les prévenus par exemple...Ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays.*

*Ce n'est pas à l'architecte d'interpréter la symbolique de la justice dans un bâtiment : c'est une tâche qui nous dépasse.*

Un participant souhaite féliciter l'architecte car il a su trouver une échelle, à une porte de Paris totalement négligée et abandonnée. Le projet va valoriser le secteur. Ensuite, la transparence du bâtiment est intéressante car elle rappelle celle de la Sainte Chapelle : ne pourrait-on pas introduire des vitraux sur la façade sud ?

Ces propos sont complétés sur la question des accès, de la circulation et du stationnement qui semblent pas ou mal traités dans le projet.

#### **IV. Le diagnostic et les enjeux d'un concours pour l'aménagement des espaces publics de l'avenue de la Porte de Clichy. Point de vue comparé avec Virginie Revol-Billet (Atelier Villes & Paysages).**

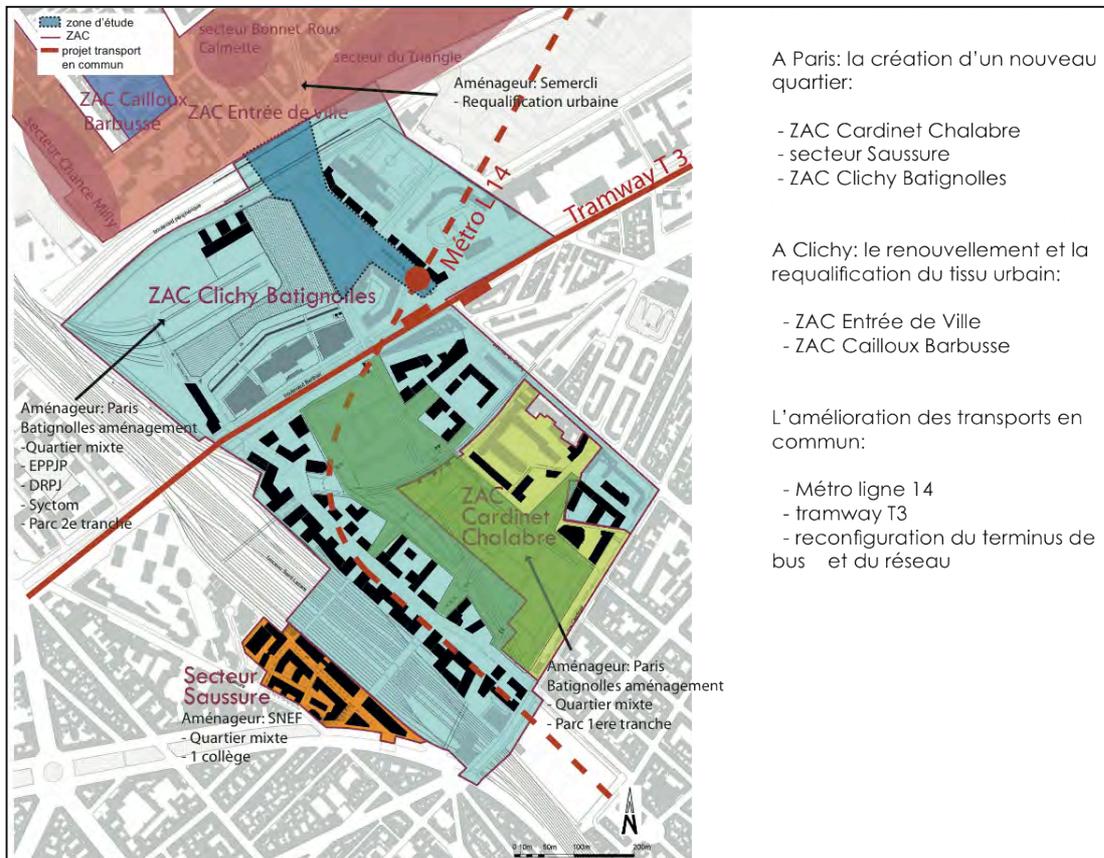
Le concours de maîtrise d'œuvre porte sur le parvis du Palais de Justice et sur l'avenue de la Porte de Clichy (depuis le boulevard Berthier jusqu'au carrefour sous le périphérique). Ce concours aura lieu en septembre. Les candidats devront répondre à des enjeux, des orientations et des prescriptions. C'est ce programme que nous sommes chargés d'élaborer avec l'ensemble des partenaires institutionnels et avec vous, l'atelier citoyen.

Notre réflexion doit tenir compte des projets qui sont déjà actés et que l'on devra intégrer dans le programme du concours, notamment :

- l'emplacement et la taille du parvis ;
- le profil général de l'avenue de la Porte de Clichy : l'emprise de la voirie et l'emprise des trottoirs sont définies ;
- l'emplacement des sorties de métro et des quais du tramway T3.

## a. Un site aujourd'hui – des bâtiments à intégrer pour demain

### Rappel des projets majeurs du secteur



A Paris: la création d'un nouveau quartier:

- ZAC Cardinet Chalabre
- secteur Saussure
- ZAC Clichy Batignolles

A Clichy: le renouvellement et la requalification du tissu urbain:

- ZAC Entrée de Ville
- ZAC Cailloux Barbusse

L'amélioration des transports en commun:

- Métro ligne 14
- tramway T3
- reconfiguration du terminus de bus et du réseau

### Le site de la Porte Clichy aujourd'hui



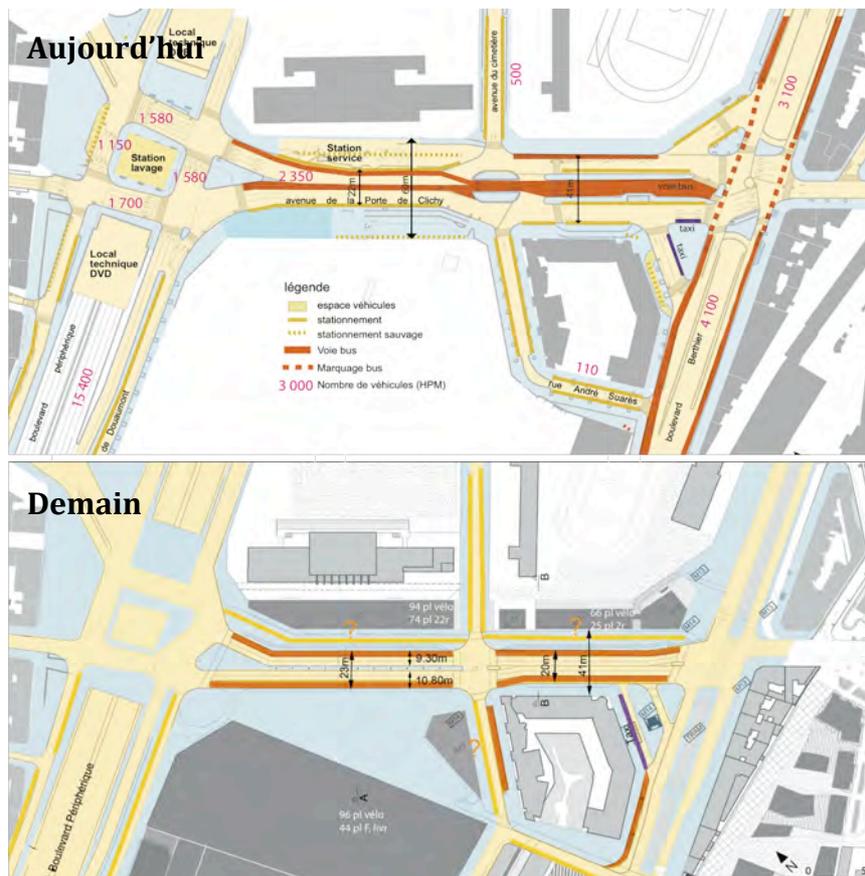
Il s'agit d'un secteur non habité, traversé par des flux routiers. Il est situé entre un tissu urbain classique, mixte (en orange sur la carte) et un tissu composé de grands équipements (« bleu » sur la carte).

## Demain, un nouveau quartier de ville



Le projet (Grether/J. Osty/ OGI) consiste à recréer un front bâti de part et d'autre de l'avenue de la Porte de Clichy et à retrouver une mixité d'occupation de l'espace en conservant les équipements existants et en créant 10 500 m<sup>2</sup> de logements, des bureaux et des commerces en RDC.

## Un environnement routier restructuré et moins prégnant



Aujourd'hui, environ 3000 véhicules passent par l'av. de la Porte de Clichy en heure de pointe : ces flux automobiles sont d'autant plus prégnants que la largeur de l'avenue est très importante et uniquement dédiée à la voiture et aux services associés (y compris sur les trottoirs). Par ailleurs, le trafic est très peu optimisé puisque l'on a des croisements de flux importants qui engendrent beaucoup de congestions.

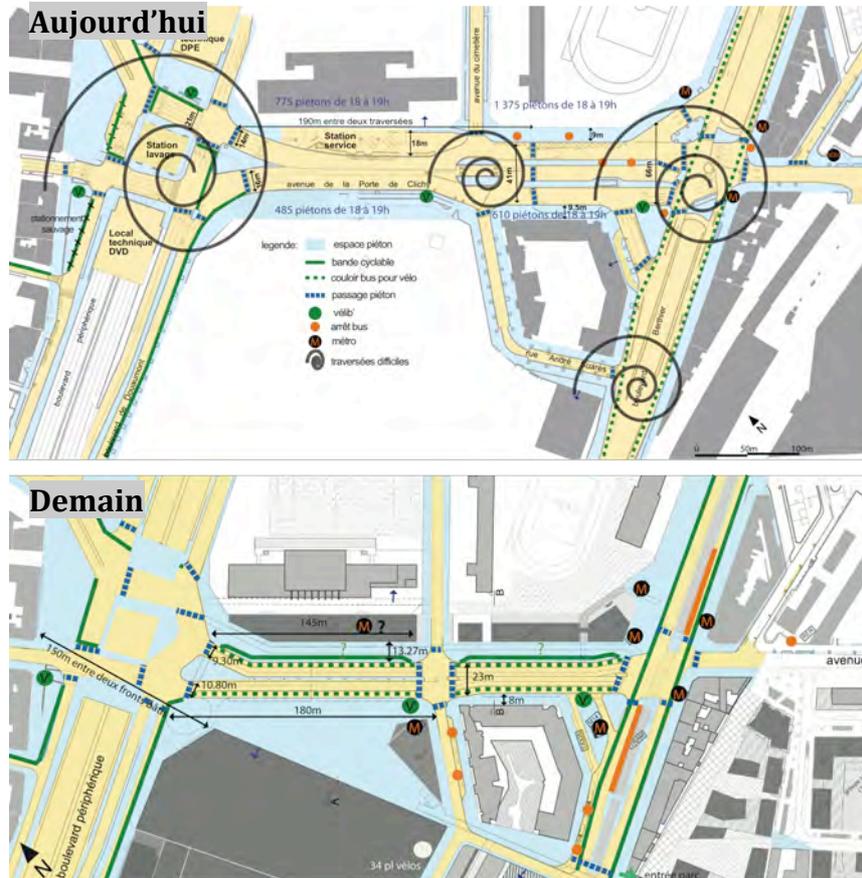
L'objectif du projet sera de restructurer cet environnement routier, en retrouvant un profil de voie optimisé et simple :

- une largeur globale de la voie réduite (qui passe de 60 mètres à 41 mètres) ;
- des voies dédiées au bus sur les parties latérales, qui seront donc directement accessibles par les piétons sur les trottoirs ;

- la conservation des 2 fois 2 voies de chaque côté.

Pour retrouver un profil moins routier, le stationnement sera également modifié. Il sera supprimé sur l'av de la porte de Clichy en faveur des circulations douces, mais conservé sur les voies résidentielles. Des parkings privés seront créés dans les nouveaux bâtiments.

### Des circulations douces améliorées



Aujourd'hui, bien que très larges, les trottoirs sont très encombrés (mobiliers mal disposés, station service et station de lavage) et le piéton n'y a pas suffisamment sa place. Les traversées sont également très complexes : on a au moins 3 passages piétons pour passer d'un côté à l'autre ; des distances très importantes entre 2 passages piétons. Les flux piétons sont donc très contraints et accidentogènes.

Le projet doit viser à améliorer ces flux piétons par :

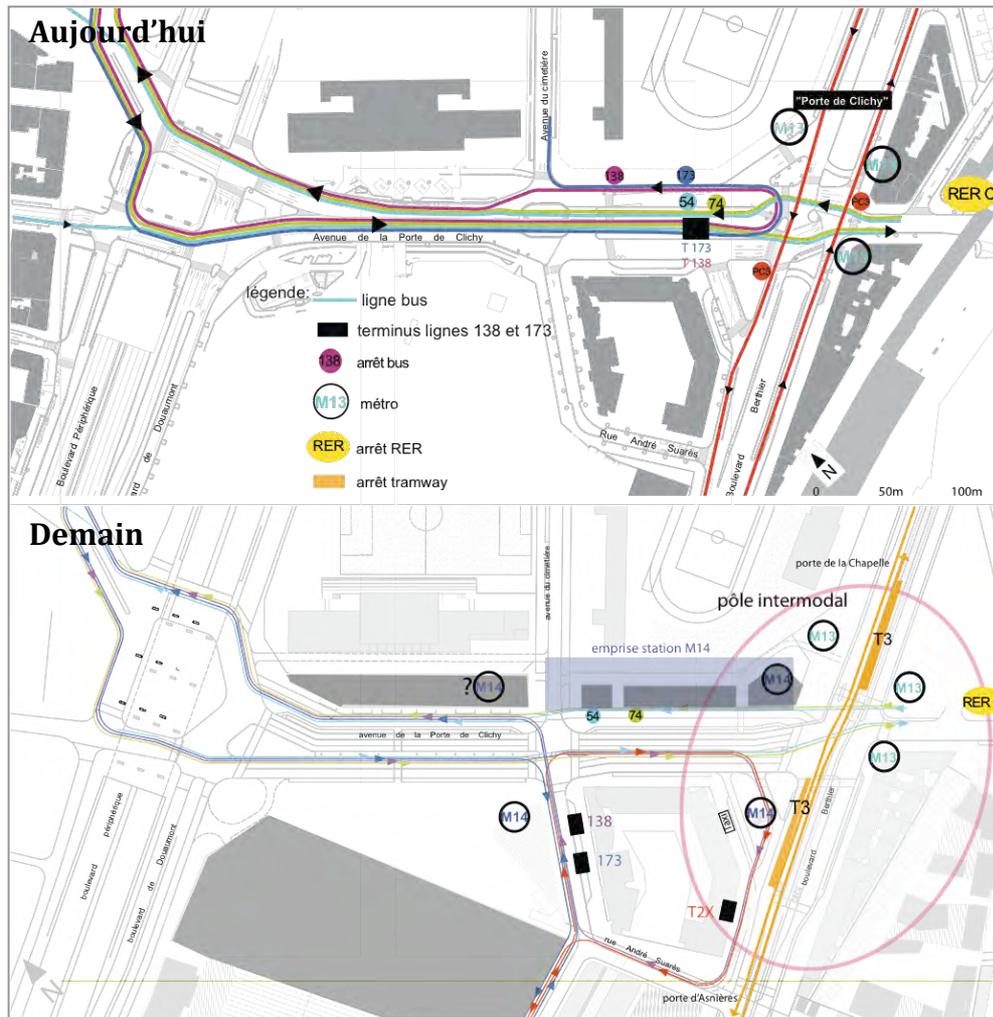
- l'aménagement des trottoirs, libérés de tout le mobilier et véritablement dédiés aux circulations douces ;
- la conservation de trottoirs larges (de 8 à 13 mètres) ;
- la création du grand parvis exclusivement piéton ;
- des traversées facilitées (moins d'embranchement de flux véhicule, suppression de la travée, réduction de la longueur des passages piétons).

Concernant les pistes cyclables : il existe aujourd'hui quelques pistes qui sont très découpées ou occupées par du stationnement sauvage.

L'objectif est de retrouver une liaison entre le réseau clicheois et le réseau parisien par l'utilisation de couloirs de bus suffisamment larges pour accueillir les cyclistes. Dans la partie nord, il y aura une piste soit dans le couloir de bus, soit sur le trottoir.

Sur le boulevard des maréchaux, l'arrivée du tramway va libérer le couloir de bus du PC qui sera ainsi dédié uniquement aux circulations douces.

## Un secteur très bien desservi par les transports en commun



Comme sur le reste des Maréchaux, le tramway sera au milieu de la voie, avec la 1<sup>ère</sup> station au droit du Tim Hôtel en lien direct avec la station principale de la ligne 14 qui sera accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) et l'autre station un peu plus à l'est.

On aura donc la création d'un véritable pôle intermodal avec la conservation du métro ligne 13 et ses trois sorties, le RER C, et la ligne 14 qui aura trois sorties (une sera située sur le parvis directement).

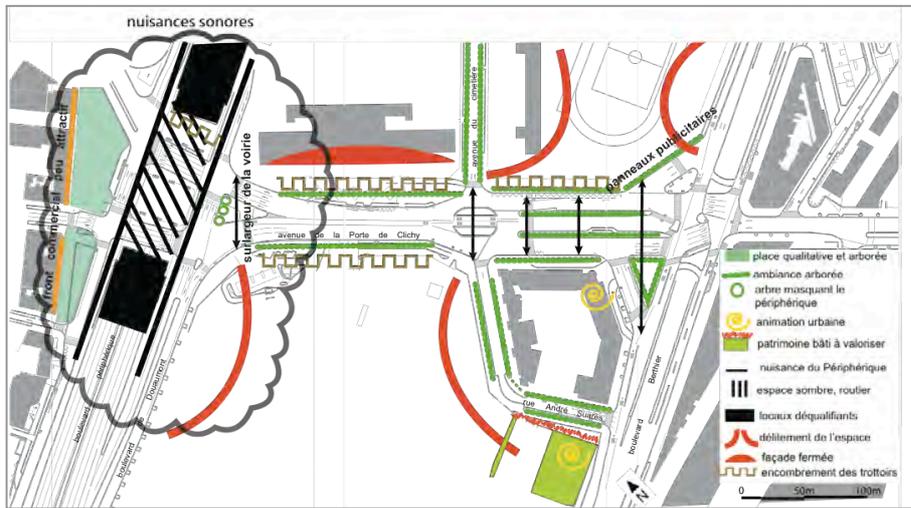
La Ville de Clichy a demandé que soit étudiée la possibilité d'une autre sortie sur le trottoir Est, où il y a le plus de passage piéton, le plus près possible de la commune de Clichy.

Sur le plan en violet, il s'agit de l'emprise souterraine de la station de la ligne 14.

Le réseau de bus sera également amélioré et mieux structuré : toutes les lignes actuelles sont conservées, sauf la ligne 138 qui sera remplacée par l'arrivée de la ligne 14 ; La ligne T2X- qui a aujourd'hui son terminus à la gare St Lazare – viendra également desservir le secteur.

Le « pôle gare » sera restructuré autour de l'îlot du Tim Hôtel avec des terminus sur la voie Suarez et le boulevard des Maréchaux, mais les arrêts bus seront sur l'avenue de la Porte de Clichy, en accès directement sur les trottoirs.

## Ambiance urbaine et qualité de l'espace public



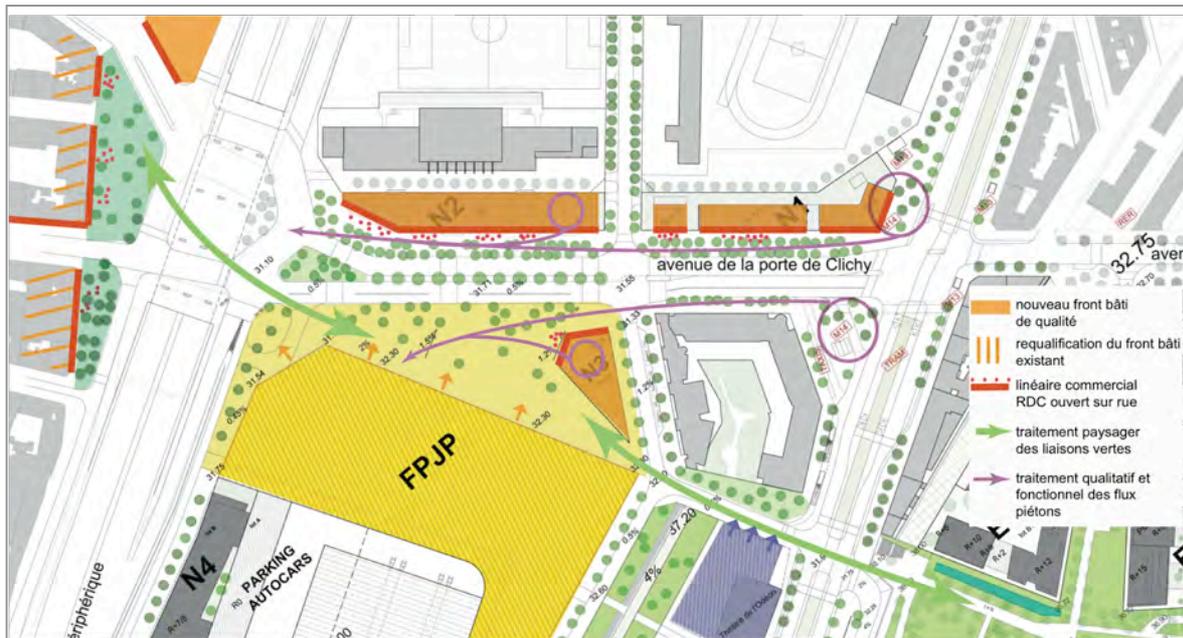
Aujourd'hui, le point noir c'est les nuisances sonores du périphérique et le traitement du passage sous le périphérique avec les locaux techniques de part et d'autre. L'autre difficulté aujourd'hui est la « sur largeur » de la voie qui crée une ambiance routière

très prégnante, mais aussi l'absence de front bâti qui donne la sensation d'un espace « non tenu » qui ne dialogue pas avec la rue. Par ailleurs, les trottoirs sont particulièrement encombrés et difficilement accessibles.

Tout cela contribue à créer un secteur désagréable aujourd'hui.

Pourtant, il y a dans le secteur un certain nombre d'éléments qualitatifs – qui ont d'ailleurs émergés lors de la précédente séance de l'atelier, à savoir :

- la place des Nations-Unies à Clichy et son front commercial ;
- le patrimoine bâti à valoriser : le bastion et le théâtre de l'Odéon ;
- une animation nocturne et culturelle, créée à la fois par le théâtre et le Tim Hôtel.



Le projet devra permettre de créer une ambiance urbaine agréable : front bâti animé, RDC commerciaux, ambiance végétale et continuités vertes avec le Parc Martin L. King.

### **Echanges :**

- Comment est envisagé le passage du boulevard Berthier au niveau de la diagonale ?

*Réponse : Cela n'a pas encore fait l'objet d'études précises, qui relèvent de la direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris, dans le cadre du projet d'extension du T3 à la Porte d'Asnières.*

- La partie de l'arrivée de la diagonale fait-elle l'objet du concours ?

*Réponse : Non, ce sera le tramway qui traitera ce secteur.*

Remarque : C'est dommage car ce qui est ressorti de notre diagnostic citoyen du 12 mai comme point fort, c'est notamment l'arrivée de la diagonale., et tout le problème de l'avenue de Suarez avec la gare des bus, qui ne fait pas non plus partie du concours.

Le périmètre du concours aurait mérité d'être plus large.

*Réponse : Des éléments sur ces secteurs sont quand même déjà dessinés dans le cadre du projet global : une voirie venant du secteur ouest débouche ici ; le profil de la rue de Suarez est également repris pour avoir un carrefour symétrique.*

*Mais, ce n'est pas dans les missions de Paris Batignolles Aménagement d'étudier la requalification du boulevard Berthier : cela relève directement de la Direction de la Voirie et des déplacements de la Ville de Paris.*

- En saucissonnant les interventions, n'allons-nous pas nous interdire de trouver une solution pour le périphérique ?

- Les voies piétonnes sont-elles contraintes, notamment au niveau du périphérique ? Un giratoire est-il gardé au niveau du périphérique ?

*Réponse : rien n'est encore décidé pour la partie sous le périphérique. Tout est ouvert : le maître d'œuvre devra proposer un projet pour ce secteur, comme pour le parvis du Palais de justice où rien n'est défini.*

- Est-il prévu un traitement visuel/plastique du périphérique ?

*Réponse : Cela fait partie des sujets du concours. En effet, dans le cadre du concours, la question de l'ambiance urbaine autour et sous le périphérique devra être traitée. Des propositions pourront donc être faites dans ce sens.*

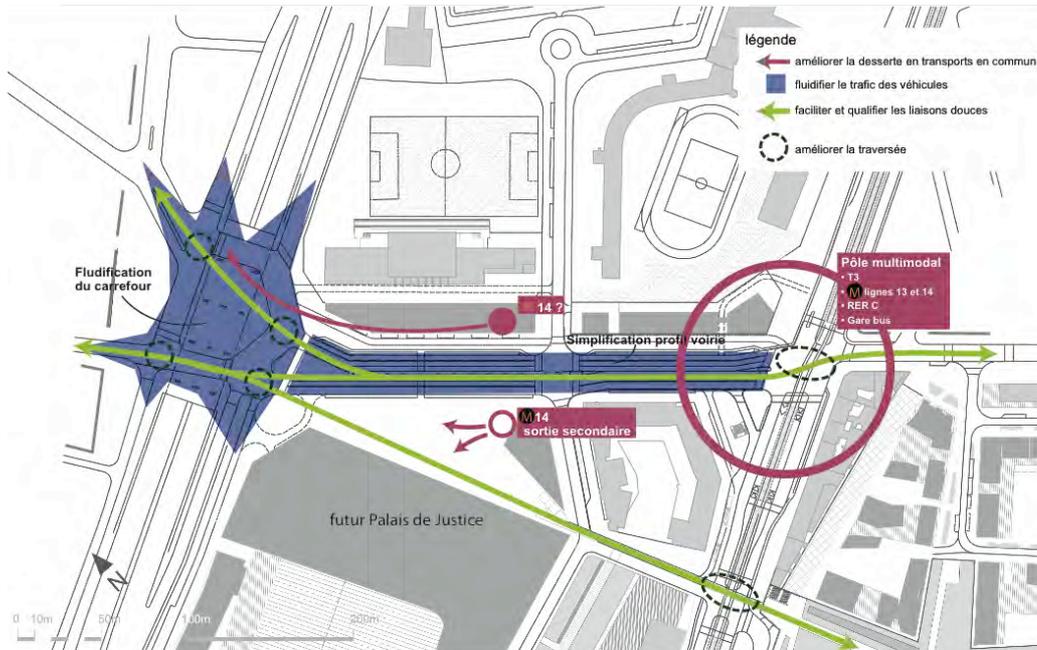
*L'équipe devra traiter à la fois la question de l'amélioration des liens/du passage entre Clichy et Paris, mais aussi la question de l'ambiance elle-même (traitement du périphérique, des murs, des locaux techniques, la mise en lumière, etc...).*

## b. Synthèse : Trois enjeux

Au regard de ce diagnostic, nous avons identifié 3 enjeux majeurs pour le concours :

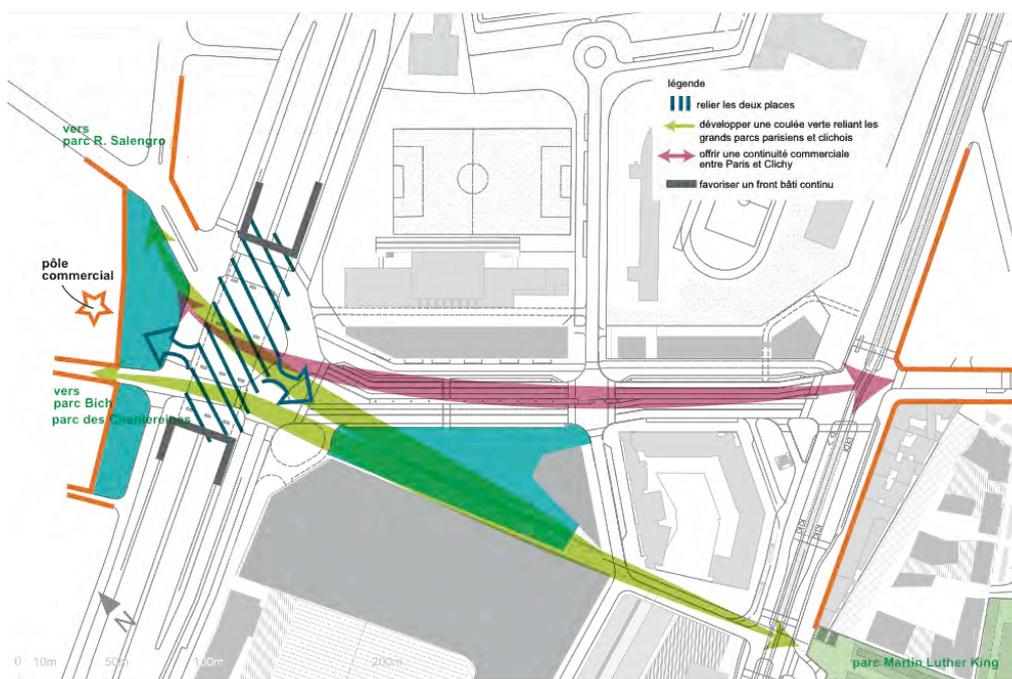
### - les mobilités :

- améliorer la desserte en transports en commun ;
- améliorer les déplacements piétons et vélos ;
- fluidifier la circulation routière.



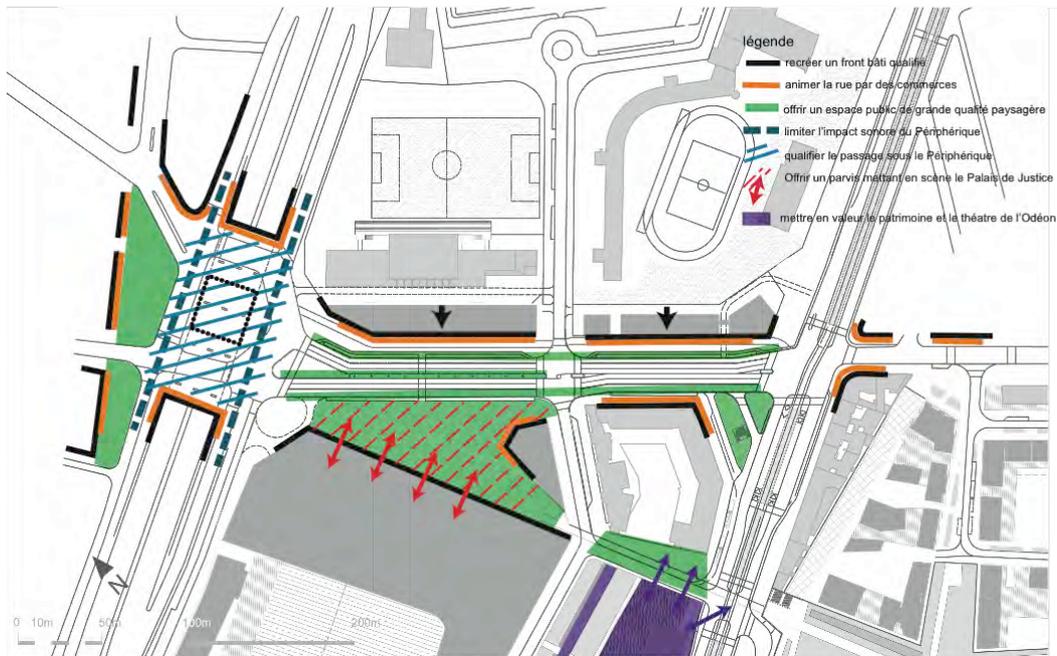
### - les liaisons, les continuités urbaines entre Paris et Clichy :

- créer une liaison verte entre le Parc M. Luther King et les parcs clichois ;
- offrir une continuité commerciale ;
- relier les polarités et les lieux de vie ;
- retrouver un lien bâti.



## - l'ambiance urbaine et la qualité des espaces publics

- traiter les nuisances sonores, principalement du périphérique ;
- requalifier le passage sous le périphérique en termes d'usage et d'image ;
- offrir un front bâti continu ;
- créer un parvis de grande qualité et vivant ;
- travailler la liaison entre le parvis et le parc M.Luther King ;
- mettre en valeur le théâtre de l'Odéon et le patrimoine bâti.



## V. Les priorités de travail du groupe

### 1/ Les continuités urbaines (le bâti et les commerces) et paysagères

- Comment créer des liaisons entre le parc MLK et la Porte de Clichy ?
- Comment compléter et valoriser la trame verte, notamment entre le parc MLK et Clichy ?
- Comment créer du lien et des continuités commerciales sur l'avenue de la Porte de Clichy et à Clichy ?
- Comment parvenir à une continuité du bâti, notamment avec la construction des 2 immeubles de bureaux et de l'immeuble de logements ?
- Comment créer des continuités urbaines entre la Fourche et Clichy ?
- Comment assurer la continuité entre les 2 villes ?
- Comment traiter la sous-face du périphérique ? (transparence, lumière...) ?
- Comment aménager le parvis du FPJP et la place des Nations-Unies ?

## **2/ L'ambiance urbaine**

- Comment atténuer les nuisances sonores (installation d'une fontaine d'eau, mur anti bruit, mise sous bulle...), olfactives (trame végétale) et visuelles (mur végétal...)?
- Comment rendre l'avenue et la Porte de Clichy conviviales? : un travail sur l'éclairage, le mobilier urbain, la conservation des pavés et la valorisation du mur d'enceinte de Thiers.
- Comment faire vivre l'avenue et la Porte de Clichy le jour/la nuit, l'été/l'hiver...? : grâce aux équipements culturels comme le théâtre, aux équipements sportifs avec le gymnase, aux équipements scolaire avec le lycée... grâce à la station de taxis, aux stationnements des autocars...
- Quels équipements publics dans le secteur? Quels équipements commerciaux, de santé, de tourisme...?

**La question des mobilités sera traitée de manière transversale dans ces deux grandes thématiques.**

---

**La prochaine séance aura lieu :**

**Le jeudi 7 juin de 19h à 21h**

à l'Espace Henry Miller

3, rue du Docteur Calmette

92110 Clichy-la-Garenne

*(Lignes 13- stations Porte de Clichy OU Mairie de Clichy)*